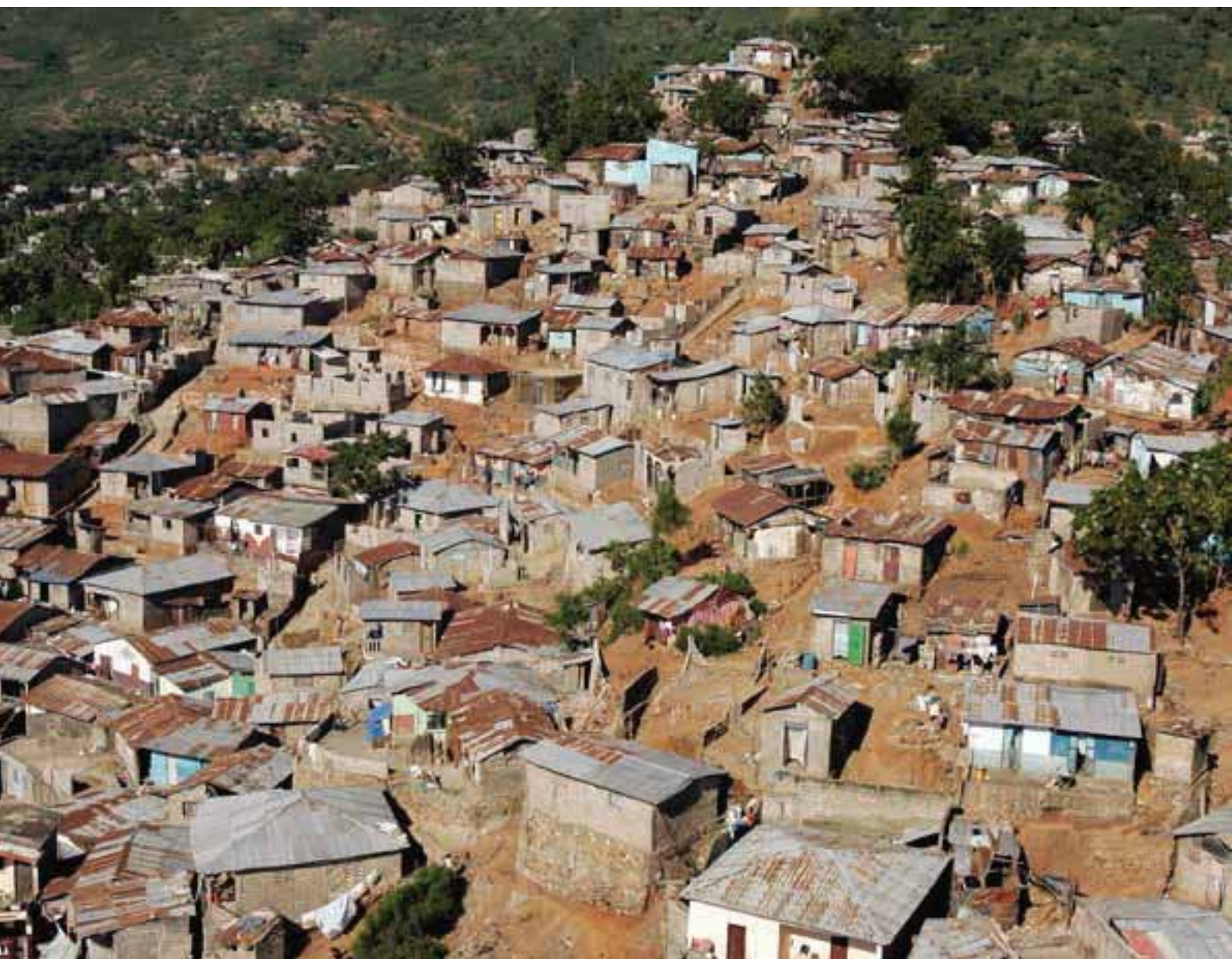




ONU  HABITAT



HAÏTI : PROFIL URBAIN DU CAP-HAÏTIEN



DÉNI DE RESPONSABILITÉ : Les termes employés et le matériel utilisé dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Secrétariat des Nations unies ou des diverses organisations qui lui sont liées. Les appellations employées et les informations présentées n'impliquent de la part de l'ONU-Habitat et de son conseil d'administration, aucune prise de position quant au statut juridique des pays concernés, la délimitation de ses frontières, ou compromettant les autorités en place, le système économique établi ou encore le degré de développement.

Les analyses, conclusions et recommandations de ce rapport ne reflètent pas non plus nécessairement le point de vue du Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), son conseil d'administration et de ses États membres.

La présente publication peut être reproduite, entièrement ou en partie, sous n'importe quel format ou support, à des fins éducatives mais non lucratives, sans l'autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur, à la condition qu'il soit fait mention de la source. ONU-Habitat souhaiterait qu'un exemplaire de l'ouvrage où se trouve reproduit l'extrait lui soit communiqué. La présente publication ne peut être ni revendue ni utilisée à d'autres fins commerciales sans l'autorisation préalable du Programme des Nations unies pour les établissements humains.

La réalisation de ce rapport a été supervisée par Kerstin Sommer, Joseph Guiébo, Raphaëlle Vignol, Nicolas Maréchal, Matthieu Sublet et Florence Kuria.

Publié par le Programme des Nations unies pour les établissements humains.
Copyright © 2012

HS Number: HS/096/12F

ISBN Number: (Series) 978-92-1-132023-7

ISBN Number: (Volume) 978-92-1-132512-6

Impression : UNON, Publishing Services Section, Nairobi, ISO 14001:2004-certified

Les publications du Programme des Nations unies pour les établissements humains sont disponibles au bureau régional et d'information de l'ONU-Habitat ou directement :

P.O. Box 30030, GPO 00100

Nairobi, Kenya

Fax : + (254 20) 762 4266/7

Email : unhabitat@unhabitat.org

www.unhabitat.org

Couverture : © UN Photo/Sophia Paris



HAÏTI : PROFIL URBAIN DU CAP-HAÏTIEN

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF	4
PRÉSENTATION ET MÉTHODOLOGIE	5
CARTE	6
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	7
INTRODUCTION	9
GOUVERNANCE	10
FINANCES MUNICIPALES	12
FONCIER	13
ENVIRONNEMENT	15
GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES	16
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL	17
SERVICES URBAINS DE BASE	18
SÉCURITÉ URBAINE	20

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF



Selon une recherche publiée dans le rapport d'ONU-Habitat, « L'État des villes dans le monde 2010-2011 », toutes les régions en voie de développement, notamment en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique, compteront en 2030 plus de personnes vivant en milieu urbain qu'en milieu rural. La moitié de la popula-

tion mondiale vit déjà dans des zones urbaines, les défis auxquels nous faisons face dans la bataille lancée contre la pauvreté urbaine sont nombreux et de taille : notre tâche est ardue, nous voulons des villes sans bidonville, où les femmes se sentent plus en sécurité, des villes inclusives avec l'électricité, l'accès à l'eau et à l'assainissement, et où les transports sont abordables, des villes mieux planifiées dans leur développement, des villes plus propres, plus vertes.

Mais comme le montre cette série de profils, il existe beaucoup de solutions intéressantes et de bonnes pratiques qu'il serait bon d'appliquer. En fin de compte, les chiffres nous disent que durant la décennie 2000-2010, 227 millions de personnes au total ont quitté les bidonvilles. Ceci signifie que les gouvernements, les villes et les institutions partenaires sont parvenus ensemble, à doubler les Objectifs du millénaire pour le développement concernant les bidonvilles, et ce, avec dix ans d'avance sur la date initialement prévue pour 2020.

L'Asie et le Pacifique se tiennent au premier rang des pays ayant réussi avec succès à atteindre cet objectif, tous les gouvernements de la région sont, en effet, parvenus à améliorer la vie de 172 000 000 habitants de bidonvilles entre 2000 et 2010. En Afrique sub-saharienne, la proportion totale de la population urbaine vivant dans des bidonvilles a diminué de 5 % seulement (soit 17 millions de personnes). Le Ghana, le Sénégal, l'Ouganda et le Rwanda sont les pays qui ont enregistré les meilleurs résultats dans la sous-région, en réduisant, durant la dernière décennie, la proportion des habitants des bidonvilles de plus d'un cinquième. Le chiffre atteint 13 % en Amérique latine et dans les Caraïbes où environ 30 millions de personnes ont quitté les bidonvilles depuis l'an 2000.

Pourtant, les estimations de l'ONU-Habitat confirment que les progrès réalisés concernant les bidonvilles ne sont pas suffisants pour contrer l'expansion démographique constatée dans les établissements informels des pays en voie de développement. En ce sens, les efforts visant à réduire le nombre d'habitants des bidonvilles ne sont ni satisfaisants ni suffisants.

Dans le cadre de nos efforts pour résoudre cette crise, l'ONU-Habitat travaille avec la Commission européenne et le Secrétariat, basé à Bruxelles, de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) pour soutenir le développement

urbain durable. Compte tenu de la diversité et de l'urgence des besoins, nous avons jugé nécessaire de développer un outil d'évaluation rapide et de planification stratégique pour mener des interventions immédiates, à moyen ou à long terme. Cet outil se présente sous la forme de cette série de publications.

Le Programme participatif d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles est basé sur un dialogue politique, entrepris en 2002, entre l'ONU-Habitat, le Secrétariat ACP et la Commission européenne. Lorsque les 3 parties se sont rencontrées au siège de l'ONU-Habitat en juin 2009, plus de 200 délégués de plus de 50 pays se sont entendus pour lancer un grand appel à la communauté internationale afin qu'elle prête davantage attention aux questions d'urbanisation, et qu'elle étende le programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles à tous les pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique.

Il est utile de rappeler ici combien nous sommes reconnaissants que le 9^e Fonds européen de développement pour les pays ACP de la Commission européenne ait contribué à hauteur de 4 millions d'euros (soit 5,7 millions de dollars d'après les taux de change de juin 2011) pour permettre à l'ONU-Habitat de conduire un programme qui profite à 59 villes dans 23 pays africains, à plus de 20 villes dans 6 pays du Pacifique, et à 4 pays des Caraïbes.

En effet, depuis sa création en 2008, le Programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles a acquis la confiance des partenaires, au niveau municipal et national, dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Comme le montre cette série de rapport, il apporte une contribution majeure qui vise à soutenir les efforts entrepris pour réduire la pauvreté urbaine.

Je tiens encore à exprimer toute ma gratitude à la Commission européenne et au Secrétariat ACP pour leur engagement pour ce Programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles. J'ai toute confiance que les résultats exposés dans ce profil, ou dans les suivants, seront utiles pour élaborer des réponses dans le renforcement des capacités et des investissements dans le secteur urbain.

En outre, je tiens à remercier les équipes des pays participants pour le soutien sans faille qu'ils ont apporté à ce processus, c'était la condition essentielle à la mise en œuvre réussie du Programme participatif d'amélioration des conditions de vie des bidonvilles.

Dr. Joan Clos

Directeur exécutif, ONU-Habitat

PRÉSENTATION

Le profilage en milieu urbain est une évaluation rapide des besoins, orienté sur les actions à entreprendre pour renforcer les capacités et palier aux défaillances au niveau de la ville. Le but de cette étude est de développer des politiques urbaines afin de réduire la pauvreté aux niveaux local, régional et national, à travers l'évaluation des besoins et des mécanismes de réponse. En cela, il contribue à la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement. Il est actuellement utilisé dans plus de 20 pays d'Afrique et dans les pays arabes, et a été lancé dans 30 nouveaux pays d'Afrique ainsi que dans les petits pays insulaires du Pacifique.

L'étude est basée sur l'analyse de données existantes et sur une série d'entretiens réalisés avec toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales et les institutions, la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement, les universitaires, etc. Cette consultation se conclue généralement par une convention collective sur un certain nombre de priorités identifiées et leur intégration dans le renforcement des capacités proposées, ainsi que sur d'autres projets qui ambitionnent tous de réduire la pauvreté urbaine.

MÉTHODOLOGIE

Le profilage urbain utilise une approche structurée où les interventions prioritaires sont convenues à travers un processus consultatif. La méthodologie du profilage urbain se compose en 3 phases :

- Phase I : 3 profils urbains de 3 villes sont réalisés pour chaque pays : généralement, la capitale, une ville de taille moyenne et une petite ville sont ainsi sélectionnées et étudiées pour fournir un échantillon représentatif permettant ensuite de réaliser un profil national. L'information est recueillie au moyen d'entrevues et de discussions avec les institutions et les informateurs clés, afin d'évaluer les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces (FFOM), rencontrées au niveau local et national, dans les milieux urbains. Les résultats sont présentés et affinés au cours de consultations réalisées dans le cadre d'ateliers communaux et nationaux pour parvenir à un consensus sur les interventions prioritaires. Les rapports nationaux et communaux synthétisent les informations recueillies et exposent les méthodes à suivre pour réduire la pauvreté urbaine, à travers des approches holistiques.
- Phase II : Il s'agit de définir clairement les priorités identifiées par les études de préféabilité et de développer en détail le renforcement des capacités et les projets d'investissement.
- Phase III : Elle consiste à mettre en œuvre les projets développés au cours des 2 phases précédentes. L'accent est donné sur le développement des compétences, le renforcement institutionnel et sur la mise en application des solutions adoptées.

HAÏTI



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

INTRODUCTION

Cap-Haïtien est une ville côtière située au nord d'Haïti. C'est la deuxième ville du pays après Port-au-Prince, la capitale. Elle s'étend sur une superficie de 53,5 km². La commune est peuplée de 249 541 habitants (recensement par estimation de 2009), dont 155 505 habitants pour la ville elle-même. La ville est très densément peuplée et ne peut pas s'étendre car elle est enclose par la mer et la montagne du Morne Jean, qui culmine à 718 m d'altitude. Elle vit principalement du tourisme grâce à la station balnéaire de Labadie située à proximité.

Le système éducatif haïtien, hormis le niveau supérieur, totalise treize ans de scolarité. Les six premières années d'études sont obligatoires d'après l'article 32-3 de la Constitution haïtienne. En tenant compte du taux net de scolarisation, on note qu'en dépit des efforts effectués l'accès à l'éducation de base se révèle certes en cours d'amélioration, mais globalement insuffisant sur l'ensemble du pays. En tant que chef-lieu départemental, Cap-Haïtien est privilégié en ce qui concerne les services de santé.

GOUVERNANCE

Le cartel municipal est composé du maire et ses adjoints qui sont élus au suffrage universel. Comme pour les autres communes, il existe un système très complexe d'assemblée communale avec des membres élus démocratiquement, avec des termes de références semblables à ceux du cartel municipal, et qui, de fait, se trouve en concurrence avec celui-ci. Il n'existe pas de document de vision à court ou à long terme émanant de la municipalité. Le seul document existant, qui peut s'en rapprocher, est le Plan directeur tourisme. La mairie ne fait pas encore preuve d'assez de transparence dans la gestion de la ville. Le maire avait pris des initiatives en ce sens, mais la société civile souhaite pouvoir participer plus et être mieux informée. Des activités de sensibilisation de la population sont entreprises par l'intermédiaire d'ONG.

FINANCES MUNICIPALES

L'essentiel des recettes de la commune provient des taxes foncières, des contributions foncières sur les propriétés bâties, des patentes collectées par la Direction générale des impôts, des taxes indirectes concernant les constructions et les inhumations, et des taxes de marchés. Il faut également citer la taxe d'accès à la plage de Labadie, située à proximité de la ville.

FONCIER

Les documents concernant le foncier sont détenus par la Direction générale des impôts. Comme il s'agit d'un système d'affermage, le temps d'acquisition d'un terrain est très long et difficilement estimable. Il n'y a pas de transparence dans la gestion du foncier. Le Plan d'occupation des sols ne fonctionne pas comme une référence. Pour l'instant c'est le Plan directeur tourisme, validé par le parlement, qui sert de base de réflexion à la mairie. Le rôle d'agent de développement de la municipalité se limite à l'octroi de permis de fonctionnement.

ENVIRONNEMENT

Les problèmes environnementaux sont nombreux à Cap-Haïtien et ont de sérieuses répercussions sur la ville. Le réseau d'assainissement est déficient, tout comme le service de collecte des déchets et il y a une forte pollution de l'air à cause de la centrale à mazout installée sur le port. Cela participe à la prolifération de maladies telles que la malaria et la typhoïde.

GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

Cap-Haïtien est une ville naturellement à risque parce qu'elle est située en bord de mer. La ville a déjà été frappée par de graves catastrophes dont un tremblement de terre, des inondations et des glissements de terrain. Il n'existe pas de politique spécifique en matière de gestion des risques de catastrophes. Il existe, certes, un bureau de la protection civile au niveau national, mais la loi sur la protection civile n'a pas encore été votée au parlement, et il n'a donc aucune légitimité dans ses actions. Les principaux partenaires sont : la Croix-Rouge, les sapeurs-pompiers, l'Oxfam et les élus locaux.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

Cap-Haïtien vit essentiellement des activités du secteur tertiaire, et particulièrement du secteur touristique grâce au site de Labadie (plage, port de croisière). Mais la plus grande partie de la population travaille dans le secteur informel. La branche d'activité dominante est le commerce (tous commerces de produits primaires et manufacturés confondus). Le revenu annuel par habitant à l'échelle nationale s'élève à 5 462 gourdes (53 gourdes équivalent à 1 €). Mais, les disparités sont importantes entre les régions.

SERVICES URBAINS DE BASE

Le potentiel des ressources en eau est important à Haïti avec de nombreuses rivières, sources, étangs et lagon. Mais la disponibilité en matière d'eau courante est très précaire sur tout le territoire national. Seulement 26 communes sur 133, soit seulement 19,5 % des communes, ont une accessibilité plus ou moins satisfaisante à l'eau courante. Cap-Haïtien, pourtant la deuxième ville du pays, ne fait pas partie des communes les mieux desservies.

Les indicateurs en matière de services d'assainissement sont très médiocres. Dans les quartiers précaires, les équipements sont inexistantes et les populations font généralement leurs besoins à l'air libre. Dans d'autres cas, ces équipements sont mal construits, sans système de ventilation et d'évacuation des effluents. Par ailleurs, la vétusté et l'insuffisance des infrastructures de drainage rendent difficile l'écoulement des eaux usées et des excréta. La situation sanitaire très déficiente crée un environnement malsain et insalubre.

Les services publics de collecte des déchets solides sont fournis par la mairie et par le ministère des Travaux publics, transports et communications à travers son service métropolitain de collecte des résidus solides. Le matériel et les moyens logistiques sont en quantité

nettement insuffisante. Le service formel de ramassage des ordures n'est présent que dans les principales villes du pays mais il est très peu fonctionnel. Toutefois, des compagnies privées s'occupent de collecter régulièrement les ordures ménagères de leur clientèle. La mauvaise gestion des ordures ménagères pose de sérieux problèmes sanitaires.

L'Enquête budget-consommation des ménages, effectuée en 2000, estimait à 32,3 % le pourcentage de ménages disposant d'une alimentation électrique à Haïti. Mais le fait d'être branché sur le réseau de l'Électricité d'Haïti ne garantit pas pour autant d'avoir accès à l'électricité. La compagnie d'État n'est à même de fournir qu'environ douze heures d'électricité par jour dans les zones non prioritaires. Ainsi, 65,1 % des ménages branchés utilisent encore des lampes à pétrole comme mode d'éclairage principal.

SÉCURITÉ URBAINE

La question de la sécurité urbaine devient une préoccupation majeure à Cap-Haïtien. Il n'existe pas, pour l'instant, une véritable politique de sécurité dans la ville. Les quartiers de Vertières et de Sainte-Philomène sont des zones difficiles qui hébergent la majorité des populations migrantes.

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_18845

